

**2024 DTEC 41** Convention de partenariat entre la Ville de Paris et Bruitparif relative à l'étude de la contribution des avertisseurs sonores au bruit routier à Paris pour un montant de (20 000 euros) au budget de l'association BRUITPARIF

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Ville de Paris pour la période 2015-2020 (PPBE) adopté par le Conseil de Paris en sa séance des 28, 29 et 30 septembre 2015 ;

Vu le Plan d'amélioration de l'environnement sonore de la Ville de Paris, version finale après consultation du public, pour la période 2022-2026 adopté par le Conseil de Paris en sa séance des 5,6,7 et 8 juillet 2022

Vu le projet de délibération, en date des 6, 7, 8 et 9 février 2024 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention annuelle avec l'association BRUITPARIF fixant le montant de la participation de la Ville de Paris au budget de l'association pour l'exercice 2024 ;

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement en date du ;  
Vu l'avis du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement en date du ;  
Vu l'avis du Conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement en date du ;  
Vu l'avis du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement en date du ;  
Vu l'avis du Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Dan LERT au nom de la 8<sup>e</sup> Commission.

**Délibère :**

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer, avec l'association BRUITPARIF domiciliée 32 boulevard d'Ornano 93200 Saint-Denis, la convention particulière jointe en annexe, qui fixe le montant de la participation de la Ville au budget de l'association pour l'exercice 2024.

Article 2 : Le montant de la participation de la Ville attribué à BRUITPARIF est fixé à 20 000 euros pour l'étude de la contribution des avertisseurs sonores au bruit routier à Paris.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris sur l'année 2024.